

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



**CINQUIÈME COMMISSION, 970^e
SÉANCE**

Mardi 11 décembre 1962,
à 16 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

<i>Point 62 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1963 (suite)</i>	
<i>Fonds de roulement</i>	<i>349</i>

Président: M. Jan Paul BANNIER (Pays-Bas).

*En l'absence du Président, M. Morris (Libéria),
vice-président, prend la présidence.*

POINT 62 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1963 (A/5121, A/5179, A/5205, A/5207, A/5243, A/5263, A/5267, A/5272, A/5280, A/5299, A/5309, A/5312, A/5331, A/5336, A/C.5/919, A/C.5/923 et Add.1, A/C.5/925, A/C.5/926, A/C.5/928, A/C.5/930, A/C.5/931, A/C.5/935, A/C.5/937, A/C.5/942, A/C.5/945, A/C.5/946, A/C.5/949, A/C.5/950, A/C.5/951, A/C.5/953, A/C.5/955, A/C.5/956, A/C.5/L.726, A/C.5/L.730, A/C.5/L.734, A/C.5/L.736, A/C.5/L.743, A/C.5/L.748, A/C.5/L.756, A/C.5/L.758, A/C.5/L.759) [suite*]

Fonds de roulement (A/5331, A/C.5/951)

1. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que le Secrétaire général, dans son rapport (A/C.5/951), propose de porter le montant du Fonds de roulement pour 1963 à 40 ou 50 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 15 ou 25 millions de dollars. Les charges financières que les Membres doivent supporter au titre des budgets ordinaires de l'ONU et des institutions spécialisées sont déjà très lourdes. M. Sokirkin se dit étonné que le Secrétaire général ait attendu les dernières semaines de la session pour proposer une aussi forte augmentation. Les délégations n'ont plus le temps d'étudier en détail le bien-fondé des propositions du Secrétaire général ou de consulter les services compétents de leurs gouvernements. Sur une question de cette importance, on ne peut demander à l'Assemblée générale de prendre une décision à la hâte.

2. Pour justifier ses propositions, le Secrétaire général fait valoir que les dépenses budgétaires totales sont passées de 27 900 000 dollars en 1947 à environ 82 millions de dollars en 1962. Après avoir examiné les données fournies par le Secrétaire général sur la situation du Fonds de roulement, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son rapport (A/5331), a reconnu que le montant du Fonds de roulement n'avait que très peu varié depuis la création de l'Organisation alors

que le montant brut du budget passait de 19 400 000 à 82 100 000 dollars. Le Comité consultatif a fait observer que malgré cela le Fonds de roulement s'était révélé suffisant pendant bien des années depuis 1945. Il ne faut pas oublier non plus que, depuis 1958, l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à prélever des sommes sur les fonds et comptes spéciaux; elle a donc pris les mesures nécessaires pour faire face aux besoins de trésorerie normalement couverts par le Fonds de roulement. Il convient de noter enfin que le prélèvement le plus élevé effectué sur le Fonds de roulement pour couvrir les dépenses faites au titre du budget ordinaire ne dépasse pas 22 millions de dollars.

3. Le Secrétaire général a fait valoir que l'encaisse du Fonds devait être suffisamment élevée pour lui permettre à tout moment de faire face aux engagements maximums qu'il peut consentir au titre des dépenses imprévues et extraordinaires, c'est-à-dire 10 millions de dollars. Mais le Comité consultatif a fait observer que ces dépenses imprévues et extraordinaires n'avaient pas nécessité de prélèvement important sur le Fonds de roulement lui-même au cours du premier semestre de l'année. En fait, elles n'ont jamais dépassé 600 000 dollars par an; par conséquent, rien ne justifie l'augmentation considérable que le Secrétaire général demande. D'une manière générale, la délégation soviétique ne voit pas la nécessité d'établir un rapport entre ces dépenses et le Fonds de roulement. A la seizième session, elle a voté contre la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, estimant que le Secrétaire général n'a pas le droit d'affecter les fonds de l'Organisation aux opérations relatives au maintien de la paix. En lui conférant ce pouvoir, l'Assemblée n'a pas tenu compte du rôle qui est dévolu par la Charte au Conseil de sécurité.

4. Le Secrétaire général affirme que, si l'on veut assurer la solvabilité et l'indépendance financière de l'Organisation, l'Assemblée générale doit sans plus tarder décider d'augmenter sensiblement le Fonds de roulement. En réalité, en ce qui concerne simplement le budget ordinaire, l'Organisation est tout à fait solvable, car la grande majorité des Etats Membres versent leurs contributions à temps. Ce qui est plus inquiétant, c'est de voir que le Fonds de roulement est utilisé incorrectement, comme il ressort du tableau qui figure au paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif.

5. Pour conclure, M. Sokirkin se déclare convaincu que, si l'on veut vraiment assurer la solvabilité de l'Organisation, il faut s'efforcer de réduire les dépenses, au lieu de demander aux Etats Membres des contributions de plus en plus lourdes. La délégation soviétique ne peut approuver les propositions du Secrétaire général ou du Comité consultatif et s'opposera à toute augmentation du Fonds de roulement pour 1963.

*Reprise des débats de la 966^{ème} séance.

6. M. HODGES (Royaume-Uni) regrette que les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif aient été communiqués aux délégations très peu de temps avant l'ouverture des débats sur le Fonds de roulement. Cela est d'autant plus regrettable que, comme l'a fait observer le représentant de l'Union soviétique, le montant considérable de l'augmentation proposée donne à réfléchir. Si les propositions du Secrétaire général sont adoptées, les Etats Membres devront consentir sous peu des avances importantes, en plus des contributions qu'ils seront appelés à verser aux budgets ordinaires de l'ONU, des institutions spécialisées et de leurs contributions volontaires.

7. Comme l'a fait également remarquer le représentant de l'Union soviétique, le Fonds de roulement a été utilisé à des fins autres que celles du budget ordinaire. Toutefois, aucune irrégularité n'a été commise, car le Secrétaire général a toujours agi conformément à des résolutions de l'Assemblée générale. Quoi qu'il en soit, l'augmentation du Fonds de roulement ne devrait être que temporaire, car l'Assemblée est peut-être sur le point de rechercher les moyens de résoudre les problèmes financiers qui se posent à l'Organisation. Par ailleurs, le Comité consultatif estime que l'on pourrait atténuer dans une certaine mesure les difficultés si l'on redoublait d'efforts pour persuader les Etats Membres, lorsqu'il y a lieu, d'acquiescer aussitôt que possible l'arriéré dû au titre du budget ordinaire et de verser leurs contributions assez tôt dans l'année. Comme le Comité consultatif, M. Hodges estime que dans les circonstances présentes de tels efforts auraient plus de chances d'aboutir que ceux qui ont été faits antérieurement. Il pense donc que toute augmentation du Fonds de roulement devrait être temporaire en attendant un nouvel examen de la question à la dix-huitième session.

8. En ce qui concerne le montant du Fonds de roulement pour 1963, M. Hodges pense que le Secrétaire général a peut-être surestimé les sorties de fonds imputables aux arriérés de contributions des exercices antérieurs; il y a lieu d'espérer, en effet, que la situation s'améliorera quelque peu. De plus, M. Hodges n'est pas convaincu qu'il y ait lieu de fixer à 8 millions de dollars le minimum de provisions à maintenir dans les comptes en banque de l'Organisation. Le Secrétaire général semble considérer que le Fonds de roulement doit permettre de faire face simultanément à toutes les éventualités qu'il envisage; mais il est peu probable que l'occasion s'en présente. Compte tenu de la situation du Fonds de roulement pendant les 10 dernières années, M. Hodges estime qu'il faudra peut-être porter le montant du Fonds pour 1963 à 35 millions de dollars seulement, sous réserve que la question soit examinée de nouveau à la dix-huitième session et que le montant du Fonds de roulement soit éventuellement réduit par la suite si la situation financière de l'Organisation s'améliorait.

9. M. CURTIS (Australie) constate, lui aussi, que plusieurs délégations, dont la sienne, n'ont pu étudier à fond les documents pertinents. Les propositions du Secrétaire général auraient sans doute des conséquences pratiques importantes pour les Etats Membres. Le Secrétaire général, après y avoir mûrement réfléchi, considère que le Fonds ne permet plus de faire face aux besoins essentiels pour lesquels il a été conçu. Il convient de remarquer que le Secrétaire

général fonde son argumentation uniquement sur les dépenses inscrites au budget ordinaire. Alors que le niveau du Fonds représente d'année en année un pourcentage plus faible du budget ordinaire brut, les prélèvements effectués ont augmenté plus ou moins proportionnellement au montant total des dépenses budgétaires. Le retard dans le versement des contributions a aussi aggravé la situation. Il est donc juste de dire que le niveau du Fonds de roulement n'a pas suivi l'augmentation des dépenses de l'Organisation. La délégation australienne reconnaît également que le Fonds de roulement doit permettre de régler les dépenses imprévues et extraordinaires, que l'encaisse du Fonds doit rester suffisamment élevée pour permettre au Secrétaire général de faire face aux dépenses engagées par lui avec l'assentiment préalable du Comité consultatif lorsque l'Assemblée générale ne siège pas, et qu'il faut maintenir un minimum de provisions dans les comptes en banque de l'Organisation. Elle admet donc qu'il faut augmenter le Fonds de roulement.

10. Il faut reconnaître qu'on ne peut calculer le montant de l'augmentation uniquement sur une base mathématique. De plus, les finances de l'Organisation sont actuellement soumises à un certain nombre de ponctions et cette situation risque de persister dans l'avenir immédiat. C'est pour cette raison et compte tenu des arguments présentés par le Secrétaire général que la délégation australienne est disposée à accepter que le montant du Fonds de roulement soit porté à 40 millions de dollars au maximum pour 1963, en attendant un nouvel examen de la question à la dix-huitième session. Elle espère que le Secrétaire général fera son possible pour liquider les arriérés des contributions et obtenir des Etats Membres qu'ils versent leurs contributions assez tôt dans l'année, et qu'il rendra compte à l'Assemblée, lors de la dix-huitième session, de ce qu'il aura fait en ce sens.

11. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique) estime que le Secrétaire général a fait preuve de courage en déclarant qu'il était nécessaire d'augmenter considérablement le montant du Fonds de roulement, tout en sachant parfaitement que de nombreux Etats Membres accueilleraient cette nouvelle sans aucun plaisir.

12. Au paragraphe 11 de son avant-propos au projet de budget pour 1963 (A/5205), le Secrétaire général avait averti les Etats Membres qu'il envisageait "d'augmenter substantiellement le Fonds de roulement". Malgré cet avertissement, de nombreux Etats ont dû être surpris par l'ampleur de l'augmentation proposée. Le Gouvernement des Etats-Unis, quant à lui, a compris depuis 1958 la nécessité d'une telle augmentation et s'étonne seulement que l'Organisation ait pu continuer ses activités sans qu'on ait procédé à cette augmentation au cours des cinq dernières années.

13. On pourrait difficilement contester les raisons données par le Secrétaire général pour appuyer la nécessité de cette augmentation: le gonflement du budget ordinaire, qui a passé d'environ 51 millions de dollars en 1958 à 74 millions de dollars en 1962, est connu de tous, et il est évident qu'il existe un rapport direct entre le montant du budget et celui du Fonds de roulement. En outre, il est évident que l'Organisation doit maintenir un minimum de provisions dans les divers comptes en banque qu'elle possède, du moins si elle veut poursuivre ses activités au rythme actuel.

14. Certaines délégations semblent penser que, si le Secrétaire général est autorisé, au titre de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, à engager des dépenses pour un montant maximum de 10 millions de dollars, il n'a pas besoin de disposer effectivement d'une encaisse lui permettant de couvrir ces engagements. Mais, en fait, le Secrétaire général ne peut trouver que dans le Fonds de roulement les sommes nécessaires pour couvrir ces engagements, car il ne peut pas toujours attendre, pour les régler, que les Etats Membres aient versé leurs contributions à l'ONU au titre du budget additionnel. Il s'agit là d'une simple éventualité, mais il est indispensable qu'elle soit prévue, puisque le but essentiel de l'Organisation est de maintenir la paix et la sécurité. Il est vrai que, d'après le tableau figurant au paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif (A/5331), les sommes empruntées au Fonds de roulement pour la FUNU et l'ONUC ont atteint en 1961 un maximum de 10 700 000 dollars, mais cela signifie simplement qu'il ne restait pas d'autre encaisse disponible dans le Fonds de roulement, compte tenu des autres dépenses financées sur le Fonds, et il ne faut pas en déduire que les dépenses de ce genre ne puissent jamais dépasser cette somme.

15. Le Secrétaire général a fait observer que la situation s'améliorerait nettement si les arriérés de contribution étaient réglés promptement et si les contributions mises en recouvrement pour l'exercice en cours étaient payées plus tôt. Néanmoins, tant que la situation reste ce qu'elle est, le Fonds de roulement doit être d'un montant suffisant pour compenser ces arriérés de contributions.

16. Le Secrétaire général a fait observer que, malgré des demandes répétées du Secrétariat, très peu de gouvernements ont changé la date de paiement de leurs contributions; il ne faut pas s'en étonner puisque les exercices financiers des divers gouvernements ne coïncident pas forcément avec ceux de l'Organisation et que les gouvernements peuvent difficilement modifier leur système budgétaire pour faciliter la gestion des finances de l'ONU ou pour être agréable à ceux qui préféreraient qu'on n'augmente pas le Fonds de roulement. La délégation des Etats-Unis ne pense donc pas qu'on puisse faire de grands progrès dans cette direction, mais elle ne s'opposera pas à ce que le Secrétaire général ou l'Assemblée générale demande aux Etats Membres d'examiner à nouveau ce problème.

17. Le Secrétaire général a fondé sa demande sur des considérations touchant uniquement le budget ordinaire. On pourrait trouver beaucoup d'autres raisons importantes d'augmenter le Fonds de roulement si l'on envisageait également les opérations relatives au maintien de la paix.

18. Le Comité consultatif a eu une attitude extrêmement prudente en limitant le montant de l'augmentation demandée par le Secrétaire général, ce qui ne signifie nullement qu'il soit en désaccord avec ce dernier. En conséquence, la délégation des Etats-Unis votera pour une augmentation tendant à porter à 40 millions de dollars, pour 1963, le montant du Fonds de roulement.

19. M. NOLAN (Irlande) appuie sans réserve la demande du Secrétaire général de fixer le montant du Fonds de roulement à 40 ou 50 millions de dollars, et regrette quelque peu que le Comité consultatif ait décidé d'approuver le plus bas de ces deux chiffres.

Si diverses délégations sont réellement inquiètes de la crise financière de l'Organisation, elles devraient être en faveur d'une augmentation encore plus importante du Fonds de roulement, qui est destiné à assurer le fonctionnement de l'Organisation en attendant le recouvrement des contributions.

20. La délégation irlandaise a déjà fait connaître ses vues à ce sujet lors de la discussion générale et le Ministre des affaires extérieures d'Irlande a, devant l'Assemblée générale (1142ème séance plénière), préconisé trois mesures pour lutter contre la crise financière: premièrement, obtenir que les Etats Membres paient plus promptement leurs contributions, conseil qui n'a malheureusement pas été suivi; deuxièmement, augmenter périodiquement le montant du Fonds de roulement: c'est là exactement ce que demande le Secrétaire général; troisièmement, autoriser le Secrétaire général à emprunter au cours d'un exercice donné, quel qu'il soit, des sommes suffisantes pour couvrir la totalité des incidences financières de toutes les décisions prises par l'Assemblée générale au cours de cet exercice.

21. La délégation irlandaise aurait préféré fixer pour le Fonds de roulement un montant supérieur à 40 millions de dollars, mais elle se ralliera à la proposition du Comité consultatif, étant entendu qu'il ne s'agit là que d'une première mesure dans le cadre d'une réorganisation financière générale.

22. M. GANEM (France) se félicite de ce que ce problème n'ait aucun aspect constitutionnel: tout le monde reconnaît la nécessité de l'existence du Fonds de roulement et les opinions ne varient que sur le montant de ce fonds. Le Comité consultatif rappelle que c'est surtout aux mois de mai, juin et juillet que la Trésorerie de l'ONU se trouve dans une situation difficile et que l'on doit faire appel au Fonds de roulement: cela est dû aux retards dans le recouvrement des contributions, retards qui s'expliquent souvent par des motifs d'ordre constitutionnel. Ainsi, l'exercice budgétaire du Royaume-Uni part du 1er avril, celui des Etats-Unis d'Amérique du 1er juillet. Pour d'autres raisons, le Gouvernement de l'Union soviétique ne paie pas ses contributions avant le mois de décembre, exception faite des exercices 1960 et 1962. Quant à la France, elle a pendant très longtemps réglé ses contributions par versements échelonnés, mais, depuis deux ans, elle paie le total de ses contributions en mars ou avril. Il faut observer du reste que la situation des institutions spécialisées est meilleure à cet égard que celle de l'ONU, sans doute parce qu'il existe dans chaque capitale un service ministériel qui s'intéresse particulièrement à elles et fait pression auprès de la Trésorerie pour que les versements ne se fassent pas attendre. A ce sujet, M. Ganem estime qu'il faudrait rétablir à la tête de tous les services financiers et services du personnel de l'ONU un seul haut fonctionnaire ayant rang de sous-secrétaire, qui serait ainsi mieux placé pour négocier directement avec les gouvernements des Etats Membres.

23. Certaines anomalies ont pu être corrigées; c'est ainsi que l'ONU versait jusqu'à présent chaque année, au début du mois de juillet, une somme d'environ 2 millions de dollars au Gouvernement des Etats-Unis au titre de l'amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'ONU, alors que, 15 jours plus tard environ, le Gouvernement des Etats-Unis versait sa contribution à l'ONU. M. Ganem croit

savoir que les annuités de l'emprunt sont désormais déduites du montant de la contribution versée par le Gouvernement des Etats-Unis, ce qui semble plus logique.

24. Le Secrétaire général a reçu, dès 1958, l'autorisation de faire des emprunts sur les fonds commis à sa garde. Mais le Secrétaire général a constaté à très juste titre que ce n'était pas là une bonne solution. La demande d'augmentation du Fonds de roulement semble donc parfaitement justifiée.

25. Il ne semble pourtant pas que 1963 soit l'année la plus propice à cette augmentation: en effet, le groupe de travail qui sera incessamment créé pour étudier le financement des dépenses relatives au maintien de la paix proposera sans doute certaines améliorations des procédures financières. Le montant net des dépenses pour 1963 sera de 80 millions de dollars, montant qu'il faut porter à 95 millions de dollars si l'on tient compte de l'augmentation du Fonds de roulement qui est proposée. Or, le montant net des contributions pour 1962 n'était que de 68 millions de dollars. Les contributions des Etats Membres devront donc être augmentées de près de 40 p. 100, ce qui est très lourd. D'autre part, les parlements des divers Etats Membres n'ont encore prévu aucun crédit pour financer l'augmentation du Fonds de roulement, puisqu'ils n'en connaissaient pas le montant. En 1962, huit Etats seulement ont versé la totalité de leurs contributions avant le mois de mars, et 16 ou 17 Etats avant le mois d'avril. Cette proportion ne pourra guère s'améliorer si les contributions sont augmentées de 40 p. 100.

26. Compte tenu de ces divers facteurs, la délégation française est prête à approuver toute proposition en vue de fixer pour le Fonds un montant de 25 à 40 millions de dollars, plus proche, si possible, de 25 millions que de 40, mais ne pourra appuyer la proposition du Comité consultatif.

27. M. FEKKES (Pays-Bas), dont le gouvernement n'a jamais considéré avec enthousiasme l'éventualité d'une augmentation du Fonds de roulement, appuiera cependant la recommandation du Comité consultatif, car la situation en ce qui concerne le recouvrement des contributions ne fait qu'empirer. C'est en conformité des résolutions adoptées par l'Assemblée générale que le Secrétaire général effectue des prélèvements sur le Fonds de roulement, et il faut évidemment qu'il soit en mesure de faire face aux besoins de trésorerie de l'Organisation. Si l'Assemblée doit adopter une résolution sur l'augmentation du Fonds de roulement, M. Fekkes serait prêt à présenter avec d'autres délégations le projet de résolution nécessaire.

28. M. SOLTYSIAK (Pologne) comprend bien que l'expansion des activités de l'Organisation dans tous les domaines entraîne nécessairement une augmentation des dépenses, mais il estime, comme beaucoup d'autres délégations, qu'il serait temps d'ajuster le montant des dépenses en fonction de celui des ressources.

29. Le Secrétaire général reconnaît bien que beaucoup d'Etats Membres ont déjà des difficultés à verser à la fois leur part des budgets ordinaires de l'ONU et des institutions spécialisées et leurs contributions aux programmes volontaires, et qu'une augmentation sensible du Fonds de roulement ne ferait à l'heure actuelle qu'ajouter à ces difficultés. Il n'en juge pas moins indispensable de demander

une augmentation du Fonds de roulement, alors que les charges qui pèsent déjà sur les Etats Membres sont énormes, du fait que le budget de tous les organismes des Nations Unies s'élèvera à 350 millions de dollars environ et celui de l'ONU à près de 100 millions de dollars, ce qui signifie que les contributions des Etats Membres au budget ordinaire de l'Organisation augmenteront déjà de 21 p. 100. Le représentant de la France a fait remarquer qu'elles augmenteront de 40 p. 100 si l'on porte le Fonds de roulement à 40 millions de dollars.

30. Si les contributions des Etats Membres rentrent de plus en plus mal et de plus en plus tard dans l'année, c'est justement parce que le volume du budget ne cesse d'augmenter et s'accroît de 10 à 15 p. 100 chaque année. Les gouvernements ne peuvent à la fois faire face aux exigences du développement économique et social dans leur pays et verser leurs contributions à l'Organisation. Il ne servirait à rien, dans ces conditions, d'augmenter le Fonds de roulement: les rentrées d'argent n'augmenteraient pas; c'est le montant des contributions non payées qui s'accroîtrait. En fait, c'est la pratique qui consiste à dépenser, chaque année, un montant supérieur à celui des crédits ouverts qui entraîne une augmentation excessive des dépenses et des retards alarmants dans le paiement des contributions.

31. M. Soltysiak, qui considère qu'un Fonds de roulement de 25 millions de dollars est suffisant pour faire face aux besoins de trésorerie de l'Organisation, ne pourra appuyer la recommandation du Comité consultatif de porter le montant du Fonds à 40 millions de dollars.

32. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), soulignant qu'une délégation s'est déclarée en désaccord avec le Comité consultatif pour des raisons de principe et parce qu'elle jugeait le montant recommandé excessif, alors qu'une autre délégation a déploré que ce montant ne soit pas assez élevé, juge indispensable de rappeler certains faits.

33. Il est vrai que le total prélevé sur le Fonds de roulement pour couvrir les dépenses faites au titre du budget ordinaire s'élevait en moyenne à la fin de juin, à 18 780 000 dollars pour les 10 dernières années, et à 20 900 000 dollars pour les cinq dernières années, le prélèvement le plus élevé, 22 100 000 dollars, ayant été enregistré en 1962. Il est également vrai que les dépenses imprévues et extraordinaires, à l'exclusion des dépenses de la FUNU et de l'ONUC en 1961 et 1962, n'ont pas jusqu'ici nécessité un prélèvement important sur le Fonds de roulement lui-même au cours du premier semestre de l'année. Mais le Comité consultatif ne peut pas méconnaître le fait que le Secrétaire général doit être à même de régler de tels engagements, le cas échéant, conformément aux résolutions que l'Assemblée générale adopte sur les dépenses imprévues et extraordinaires. L'Assemblée peut évidemment, si elle le désire, modifier le paragraphe 3 de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, qui prévoit que le Secrétaire général peut prélever sur le Fonds de roulement une somme ne dépassant pas 10 millions de dollars pour faire face aux engagements qui découleraient d'une décision du Conseil de sécurité. Si cette résolution était ainsi modifiée, le Secrétaire général n'aurait pas à demander une augmentation aussi importante du Fonds de roulement. Mais

le Comité consultatif ne peut prendre sur lui une telle responsabilité et tenir pour acquis que le Conseil de sécurité n'aura pas à prendre de décision concernant le maintien de la paix et de la sécurité qui obligerait le Secrétaire général à engager des dépenses à ce titre en vertu de ladite résolution.

34. Le Comité consultatif sait pertinemment que l'Assemblée générale a porté le montant du Fonds de roulement de 22 millions à 23 500 000 dollars en 1959 et qu'elle a autorisé le Secrétaire général à emprunter des sommes qu'il prélèverait sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde. De tels emprunts ont dû être faits pour payer le personnel et pour faire face à d'autres engagements obligatoires que, sans cet expédient, l'Organisation n'aurait pu respecter. Mais il sera de plus en plus difficile à l'avenir de faire de tels emprunts, en raison essentiellement de l'accélération des opérations du Fonds spécial.

35. Le Comité consultatif sait fort bien que le Secrétaire général a déjà fait des efforts pour tenter d'assurer la liquidation des arriérés et le prompt paiement des contributions courantes au titre du budget ordinaire. En poursuivant ses efforts, le Secrétaire général obtiendra peut-être de meilleurs résultats que par le passé, mais, de toute façon, ceux-ci ne seront pas spectaculaires.

36. De même, le Comité consultatif reconnaît pleinement, comme le Secrétaire général, que bien des Etats Membres ont déjà des difficultés à verser à la fois leur part des budgets ordinaires de l'ONU et des institutions spécialisées et leurs contributions aux programmes volontaires, et qu'une augmentation sensible du Fonds de roulement ne ferait, à l'heure actuelle, qu'ajouter à ces difficultés. Néanmoins, faute d'autre solution satisfaisante, le Comité consultatif a dû se prononcer pour une augmentation du Fonds de roulement. Il ne l'a pas fait d'un cœur léger, mais il a jugé de son devoir d'appuyer la demande du Secrétaire général, car celui-ci risque, si le volume du Fonds n'est pas augmenté, de se trouver dans l'impossibilité de payer le personnel et de faire face à d'autres engagements obligatoires. Le Comité consultatif a envisagé successivement de fixer le montant du fonds à 35 millions puis à 45 millions de dollars, mais il s'est finalement prononcé pour un montant de 40 millions de dollars, en recommandant de ne l'approuver que pour l'année 1963.

37. Le Comité consultatif recommande, en même temps, que le Secrétaire général étudie de façon approfondie toutes les possibilités d'assurer la liquidation des arriérés et le prompt paiement des contributions courantes au titre du budget ordinaire et qu'il rende compte à l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session, de ce qu'il aura fait en ce sens. D'ici là, des événements favorables peuvent se produire.

38. M. TURNER (Contrôleur) tient à souligner tout d'abord que le Secrétaire général, comme l'a rappelé le représentant des Etats-Unis d'Amérique, avait fait connaître il y a six mois déjà son intention de demander un relèvement important du niveau du Fonds de roulement et a de nouveau mentionné la question lorsqu'il a pris la parole devant la Commission à la 917ème séance (A/C.5/925). Au cours de la discussion sur le projet de budget pour l'exercice 1963, un certain nombre de délégations ont fait des observations à ce sujet et ont déclaré qu'une augmentation

du Fonds de roulement, qui pourrait être porté à 40 ou 50 millions de dollars pour 1963, leur paraissait nécessaire et justifiée. Il semble donc que tous les gouvernements ont eu le temps d'examiner la question et de se faire une opinion à ce sujet.

39. Contrairement aux quelques délégations qui ont estimé que la demande du Secrétaire général n'était pas suffisamment justifiée dans son rapport, le Contrôleur a l'impression que ce rapport donne une image très nette de la situation et contient des arguments irréfutables à l'appui de la thèse du Secrétaire général.

40. Il est vrai que les difficultés auxquelles se heurte le Secrétaire général ne peuvent pas toutes être évaluées avec une précision mathématique, que certains des besoins de trésorerie de l'Organisation sont imprévisibles et qu'un élément d'appréciation intervient nécessairement en la matière. C'est justement pourquoi le Secrétaire général n'a pas fixé de chiffre précis et a simplement indiqué un ordre de grandeur pour l'augmentation qu'il demande. Il ne contestera certes pas la recommandation du Comité consultatif, qui s'est prononcé pour le chiffre minimum indiqué, bien qu'il eût été plus sage, à son avis, de porter le montant du Fonds de roulement à 50 millions de dollars. Choisir un montant inférieur à 40 millions de dollars serait assurément, aux yeux du Secrétaire général, une décision extrêmement dangereuse.

41. S'il est vrai que tous les besoins de trésorerie auxquels le Fonds de roulement doit permettre de faire face ne surgissent pas tous au même moment, comme l'a souligné le représentant du Royaume-Uni, il ne faut pas oublier que le rythme des décaissements est plus rapide que celui des rentrées de fonds. Au 1er juin de chaque année, une grande partie des contributions courantes ne sont pas encore versées.

42. D'autre part, du fait de la dispersion croissante des activités de l'Organisation, celle-ci doit maintenir un minimum de provisions dans une centaine de banques à travers le monde. Une encaisse minimum de 8 millions de dollars par mois ne permet de faire face aux dépenses normales de l'Organisation que pendant une semaine ou deux. Le Secrétaire général fait tout son possible pour faciliter les choses aux gouvernements et accepte que certains paiements soient effectués dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis — en livres sterling par exemple. S'il n'avait pas accepté cette solution, l'Organisation n'aurait pas à maintenir des comptes aussi importants dans des banques de Londres.

43. Le Secrétaire général reconnaît dans son rapport la nécessité de faire de nouveaux efforts systématiques en vue d'assurer la liquidation des arriérés et le prompt paiement des contributions courantes au titre du budget ordinaire, mais il ne faut pas s'attendre que ces nouveaux efforts donnent des résultats spectaculaires et c'est pourquoi le Secrétaire général juge indispensable de demander une augmentation du Fonds de roulement. Bon nombre de gouvernements, comme l'a souligné le représentant des Etats-Unis d'Amérique, ne peuvent, pour des raisons d'ordre constitutionnel, verser leurs contributions plus tôt dans l'année. Les efforts louables faits dans ce domaine par le Gouvernement du Royaume-Uni pourraient servir d'exemple à beaucoup d'autres.

44. Le Comité consultatif et plusieurs délégations ont dit que l'augmentation demandée ne devrait être

accordée que pour un an seulement et que la question devrait être réexaminée à la dix-huitième session. Normalement, l'Assemblée générale fixe chaque année le montant du Fonds pour l'exercice suivant. Mais ce que désire le Comité consultatif, c'est assurément que le Secrétaire général prépare pour la dix-huitième session, comme il l'a fait pour la présente session, une étude analytique de la question et des résultats qu'auront donnés les efforts qu'il aura faits dans l'intervalle pour assurer la liquidation des arriérés et le prompt paiement des contributions courantes.

45. Les délégations doivent bien se rendre compte que, même si l'on fixait le montant du Fonds de roulement à 40 millions de dollars, la marge de sécurité ne suffirait pas à fournir une provision de 10 millions de dollars pour couvrir les dépenses imprévues et extraordinaires qui pourraient résulter d'une décision du Conseil de sécurité concernant le maintien de la paix et de la sécurité. Or, si des dépenses sont engagées à ce titre, il faut qu'il y ait des fonds pour les couvrir.

46. D'après le tableau qui figure au paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif, il semble qu'un Fonds de roulement de 25 millions de dollars ait été suffisant pour couvrir tous les besoins, mais, en fait, ce tableau ne rend pas compte de tous les besoins de trésorerie de l'Organisation au cours des deux dernières années. C'est uniquement parce que le Secrétaire général a été autorisé à opérer des prélèvements sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde que tous les besoins de trésorerie ont été satisfaits.

47. M. Turner précise, à l'intention du représentant de la France, que le paiement des intérêts de l'emprunt contracté auprès du Gouvernement des Etats-Unis pour la construction du Siège a toujours été effectué le 1er juillet de chaque année, conformément à l'accord conclu avec le gouvernement intéressé, bien que le Gouvernement des Etats-Unis verse plus tard sa contribution à l'Organisation.

48. Si le montant du Fonds de roulement est porté à 40 millions de dollars, les obligations financières des Etats Membres, compte tenu du montant brut du budget pour 1963, seront majorées non pas de 40 mais de 30 p. 100 environ. Toutefois, comme on espère qu'il n'y aura pas en même temps de quotes-parts

supplémentaires à payer pour les opérations relatives au maintien de la paix, le total de la facture présentée aux gouvernements au début de janvier 1963 sera vraisemblablement moins élevé que l'année précédente.

49. Le Secrétaire général a tenu à ne pas préjuger les mesures que l'Assemblée générale pourrait prendre en ce qui concerne le financement, à l'avenir, des opérations relatives au maintien de la paix et il a présenté sa demande d'augmentation du Fonds de roulement en tenant uniquement compte des liquidités dont il a besoin pour les dépenses ordinaires de l'Organisation.

50. Le Secrétaire général est parfaitement conscient du fardeau que peut représenter une augmentation du Fonds de roulement pour les Etats dont la capacité de paiement est faible, mais il a jugé de son devoir de prendre les mesures nécessaires pour assurer, le plus rapidement possible, la solvabilité et l'indépendance financière de l'Organisation.

51. M. HODGES (Royaume-Uni) remercie le Contrôleur d'avoir apprécié à leur juste valeur les efforts que fait son gouvernement pour hâter le paiement de ses contributions et est certain que le Contrôleur n'a pas voulu laisser entendre que les paiements effectués en livres sterling par le Royaume-Uni et d'autres Etats créaient la moindre difficulté à l'Organisation.

52. Il est vrai que le Secrétaire général avait indiqué au paragraphe 11 de son avant-propos au projet de budget pour 1963 qu'il envisageait de demander un relèvement du Fonds de roulement, mais il était difficile aux gouvernements de se faire une opinion à ce sujet sans disposer de chiffres précis et sans connaître les arguments du Secrétaire général.

53. Après avoir entendu le Président du Comité consultatif et le Contrôleur, M. Hodges est prêt à accepter l'idée de porter le montant du Fonds de roulement à 40 millions de dollars pour 1963, sous réserve que la question soit réexaminée à la dix-huitième session et que le Secrétaire général, entretemps, étudie de façon approfondie toutes les possibilités d'assurer la liquidation des arriérés et un paiement plus prompt des contributions courantes.

La séance est levée à 18 h 5.